

POSITION COMMUNE INDUSTRIE-NÉGOCE : **Structuration et échanges de données produits**

L'Association des Industries de Produits de Construction (AIMCC) et la Confédération du Négocier Bois-Matériaux (CNBM) sont convenues de signer une position commune relative à la structuration et aux échanges de données produits. Par ailleurs, les signataires souhaitent que cette position soit ouverte à toute autre organisation professionnelle représentant la distribution professionnelle du bâtiment.

Initié par la grande distribution, l'échange de données électroniques concerne aujourd'hui tous les acteurs de la construction (distributeurs, prescripteurs, entreprises, maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et industriels) avec des besoins et des attentes spécifiques.

● **Le développement des demandes a mis en évidence le besoin de :**

- définir un standard de description des produits utilisés dans la construction pour « parler le même langage », et d'élargir le périmètre des données échangées (caractéristiques techniques liées à la mise en œuvre et à la conception des ouvrages notamment, éléments multimédias...).
- définir un protocole d'échanges des données pour éviter la re-saisie des données et limiter le risque d'erreur ou de perte.

● **La réponse à ces besoins est en cours dans :**

- le développement du Standard de Description pour la Construction (SDC) dont l'objectif est de servir de standard unifié de description des produits pour l'ensemble des acteurs de la construction dans le but de faciliter la constitution et l'échange de données produits.

Les données décrites dans SDC complètent les données de type transactionnel (les informations liées à l'identification à la logistique et à la tarification) en enrichissant les travaux DICALIS antérieurs.

- le suivi des développements des protocoles d'échanges de données : transactions EDI et synchronisation de catalogues EANnet destinés à faciliter les échanges des informations produits décrites suivant les standards de description définis ci-dessus.

● **Les signataires soutiennent la démarche SDC et la définition d'un standard d'échanges (EDI et/ou EANnet) et s'impliquent dans les travaux en :**

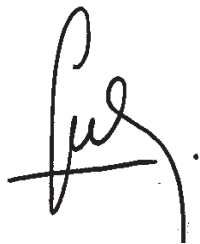
- **s'assurant que le standard de description des produits et les protocoles d'échanges soient en adéquation avec les besoins métiers de l'ensemble des différents acteurs de la construction.**
- **faisant évoluer le standard de description actuel pour qu'il puisse traiter les caractéristiques réglementaires et environnementales des produits, systèmes et solutions techniques et intégrer la conception, l'exécution et l'entretien d'un ouvrage.**

Enfin, les industriels et les négoce étant responsables de la fiabilité des informations qu'ils génèrent et communiquent aux partenaires de l'acte de construire, les signataires sont favorables à l'élaboration et à l'application d'une Charte de bon usage des informations produits dans les échanges électroniques de manière à en garantir l'intégrité et la validité.

Le 24 mai 2005

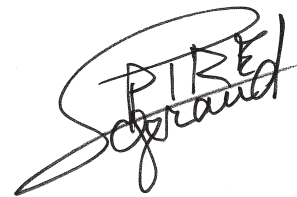
Jean Paul Gelly

Président de l'AIMCC



Géraud Spire

Président de la CNBM



AIMCC

3, rue Alfred Roll
75017 Paris
Tél. 01 44 01 47 80
Fax. 01 44 01 47 44
www.aimcc.org
contacts@aimcc.org

CNBM

215 bis, bld St-Germain
75007 Paris
Tél. 01 45 48 28 44
Fax. 01 45 48 42 89
www.bois-mat.com
contact@bois-mat.com